



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

GUIDE CONDUITE A TENIR

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour objectif de recenser les risques auxquels la population est susceptible d'être confrontée et des moyens possibles de s'en prémunir.

Nous avons tous en mémoire les différents événements d'ordre météorologique qui ont eu lieu ces derniers temps. Même si notre commune a été peu touchée par ces événements, il est toutefois nécessaire et utile de connaître les consignes de sécurité et les attitudes à adopter en cas de sinistre important pour éviter la panique et favoriser l'action des secours.

Le plan communal de sauvegarde détaille, selon chaque risque la conduite à adopter pour que chacun puisse réagir de façon efficace afin de limiter les conséquences sur la santé et sur les biens.

Le département du **Rhône** est concerné par plusieurs risques majeurs :

Les risques naturels :

- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain

Les aléas climatiques

Les risques technologiques

- Le risque transports de matières dangereuses
- Le risque industriel
- Le risque de rupture de barrage
- Le risque nucléaire

La commune de **Craponne** par sa situation géographique est essentiellement concernée par :

- Les risques climatiques
- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque transports de matières dangereuses
- Le risque bactériologique

Les aléas climatiques



Les risques climatiques sont présents sous différentes formes :

Précipitations - neige - verglas - orages - vents

La vigilance météorologique est destinée à informer la population.



Niveau 1 : Pas de vigilance



Niveau 2 : être vigilant pour la pratique d'activités sensibles aux risques météorologiques, (orages, vents)



Niveau 3 : être très vigilant, phénomènes météorologiques très dangereux.
Se tenir informer des consignes émises par les pouvoirs publics.



Niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques Dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
Se tenir informé régulièrement des consignes émises par les pouvoirs publics.

VENTS VIOLENTS

CONDUITE A TENIR



Vigilance orange

Limiter les déplacements
 Limiter sa vitesse sur route et autoroute
 Eviter les promenades en forêt
 En ville, être vigilant aux risques de chute d'objet
 Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol
 Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Vigilance rouge

Dans la mesure du possible :

Rester chez soi
 Ecouter la radio
 Prendre contact avec ses voisins et s'organiser
 Prévoir des moyens d'éclairage et de secours, faire une réserve d'eau
 En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale respiratoire (ou autre) alimenté par électricité, prendre contact avec l'organisme qui en assure la gestion.
 Ne pas intervenir sur les toitures, ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
 Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptible d'être endommagés.

En cas d'obligation de déplacement

Se limiter au strictement indispensable
 Eviter les secteurs boisés
 Signaler son départ et sa destination à ses proches

FORTES PRECIPITATIONS

CONDUITE A TENIR



vigilance orange

Se renseigner avant d'entreprendre un déplacement
 Respecter les déviations mises en place
 Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur des voies immergées
 Dans les zones habituellement inondables mettre ses biens en sécurité et surveiller la montée des eaux

vigilance rouge

Se renseigner avant d'entreprendre un déplacement
 Respecter les déviations mises en place
 Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur des voies immergées
 Dans les zones habituellement inondables mettre ses biens en sécurité et surveiller la montée des eaux.

Dans la mesure du possible :

Rester chez soi

En cas d'obligation de déplacement

Respecter les déviations mises en place
 Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur des voies immergées
 Signaler son départ et sa destination à ses proches
 Mettre ses biens en sécurité et surveiller la montée des eaux même dans les zones rarement touchées par les inondations
 Prévoir des moyens d'éclairage et de secours, faire une réserve d'eau
 Faciliter le travail des secours qui proposent une évacuation, rester attentif à leurs conseils
 N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

ORAGES

CONDUITE A TENIR



Vigilance orange

A l'approche d'un orage, ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Ne pas s'abriter sous les arbres

Eviter les sorties en forêt ou en montagne

Eviter l'usage du téléphone ou appareils électriques

Signaler les départs de feux dont vous seriez témoin.

Dans la mesure du possible

Eviter les déplacements (les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées)

Vigilance rouge

Les conditions de circulation peuvent devenir très rapidement dangereuses

S'arrêter dans un lieu sûr

Signaler les départs de feux dont vous seriez témoin.

Dans les zones sensibles aux crues torrentielles, prendre les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux

Eviter l'usage du téléphone ou appareils électriques

Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

En camping, vérifier qu'aucun danger ne menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles.

Se réfugier dans un endroit plus sûr jusqu'à l'annonce d'une amélioration.

NEIGE ET VERGLAS

CONDUITE A TENIR



Vigilance orange

Prudence en cas de déplacement
 Privilégier les transports en commun
 Se renseigner sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routière (CRICR)

Respecter les restrictions de circulation et de déviations mises en place

Faciliter le passage des engins de déneigement en stationnant son véhicule en dehors des voies de circulation

Eviter les chutes en dégageant la neige et en salant le trottoir devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux

Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

Dans la mesure du possible :

Eviter les déplacements

Ecouter la radio

Vigilance rouge

Protéger ses canalisations contre le gel
 Prévoir des moyens d'éclairage et de secours, faire une réserve d'eau

En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale respiratoire (ou autre) alimenté par électricité, prendre contact avec l'organisme qui en assure la gestion

En cas d'obligation de déplacement :

Se renseigner sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routière (CRICR)

Signaler son départ et sa destination à ses proches

Munissez-vous d'équipements spéciaux

Respecter les restrictions de circulation et de déviations mises en place

Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée à bord de son véhicule

Ne pas quitter son véhicule sauf sollicitation des sauveteurs.

GRAND FROID



CONDUITE A TENIR

AVANT

S'informer en consultant les bulletins météorologiques (carte de vigilance météo)
Ne pas prévoir de sorties en montagne sans anticiper les conditions météo et sans équipements adaptés

Avant tout séjour en altitude :

- Se préparer physiquement (l'exercice produit de la chaleur)
- S'alimenter correctement, emporter des nutriments riches en calorie (raisins, fruits secs, boissons)

PENDANT

En cas d'hypothermie avérée appeler le 15 qui vous donnera la conduite à tenir.

Ce qu'il faut faire :

- Soustraire la personne du froid
- Enlever les vêtements mouillés
- Couvrir la personne

Si la personne est consciente, alimenter avec des boissons chaudes non brûlantes.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Donner de l'alcool
- procéder à des réchauffements excessifs, notamment avec des sources de chaleur vives au contact de la peau (préférer des bouillottes placées sur la poitrine)

APRES

Suivi médical nécessaire de la fonction cardiaque et de la peau.

CANICULE



CONDUITE A TENIR

AVANT :

S'informer en consultant les bulletins météorologiques (carte de vigilance météo)
 limiter les exercices physiques, privilégier les endroits ombragés, boire de l'eau, éviter les boissons alcoolisées et trop sucrées.

PENDANT :

Signe d'un coup de chaleur :

- Sensation de crampes, de faiblesse, de fièvre, d'épuisement

Les symptômes avérés :

• Nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte Connaissance

Appel du 15 impératif

Ce qu'il faut faire :

- Placer la personne dans un endroit froid
- La faire boire
- Enlever ses vêtements
- L'asperger d'eau fraîche, lui mettre des linges humides
- Faire des courants d'air

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- Baigner la personne dans une eau trop froide : risque de choc thermique.

APRES :

Suivi médical nécessaire au niveau cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures.

La réhydratation doit se faire sur avis médical pour éviter les troubles métaboliques dus à une trop forte consommation d'eau.

NOTA : Dans le cadre du Plan d'Alerte Départemental, la commune procède chaque année au recensement des habitants de Craponne de plus 60 ans et plus et des personnes handicapées.

Les personnes qui ont donné leur accord figurent sur un fichier, qui, en cas de déclenchement du « Plan d'Alerte », permettra une intervention privilégiée des services sanitaires et sociaux.

Il est possible de demander, à tout moment de l'année, votre inscription sur ce fichier en téléphonant à la mairie au 04 78 57 82 82.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Le signal national d'alerte, émis sur tout ou partie du territoire national, constitue la mesure mise en œuvre par les autorités pour avertir la population d'une menace grave ou de l'existence d'un accident majeur ou d'une catastrophe.

Il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement en un lieu protégé et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux de radiodiffusion sonore émis par la société nationale de programme de Radio France.

L'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte est paru au Journal Officiel du 28 mars 2007.

Ce signal consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune, séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence.

Le signal national de fin d'alerte comporte un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une durée de 30 secondes.

Les essais ont toujours lieu le premier mercredi de chaque mois sauf si ce dernier est un jour férié, l'essai a lieu, à titre exceptionnel, le mercredi suivant.

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Sur route, les risques liés au transport de matières dangereuses sont présents dans tout le département mais plus particulièrement sur les grands axes routiers (RD 11 et RD 489), ainsi que sur les routes où sont installées les entreprises qui génèrent un flux de véhicule plus important.

Outre les accidents habituels de transports, l'accident de transports de matières dangereuses, peut combiner deux effets :

- Un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement).
- Des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols).

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

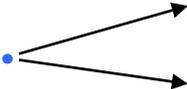
AVANT :

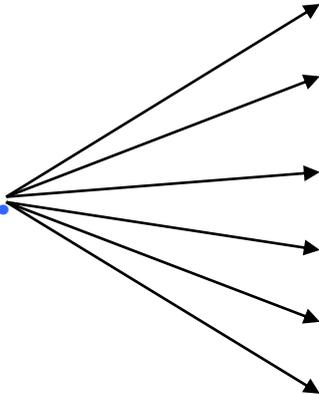
Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement
Savoir identifier un convoi de matières dangereuses :

			
Explosion	Feu (liquide et gaz)	Feu (solide)	Matières sujettes à Inflammation spontanée
			
Emanation de gaz Inflammable au Contact de l'eau	Matières comburantes Ou peroxyde Organique	Matières toxiques	Matières corrosives
			
Gaz comprimé liquéfié Ou dissous sous Pression	Matière ou objets divers	Matière radioactive	

PENDANT

Si vous êtes témoin :

DONNER L'ALERTE •  **Sapeur pompiers 18**
Gendarmerie, Police 17

En précisant •  **Le lieu exact**
La nature du moyen de transport
Le nombre approximatif de victimes
Le numéro du produit
Le Code de Danger
La nature du sinistre (feu, fuite, explosion)

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie

Ne pas toucher le produit en cas de fuite

Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent

En cas de fuite de produit, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver, si possible se changer)

Quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Obéir aux consignes des services de secours

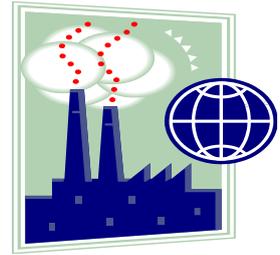
En cas d'alerte, quitter la zone rapidement et se mettre à l'abri dans un bâtiment. Eviter de s'enfermer dans sa voiture

Ecouter la radio (France Inter)

APRES

Si vous êtes dans un lieu confiné, dès l'annonce de la fin de l'alerte, aérez le local où vous vous trouvez.

LE RISQUE INDUSTRIEL



CONDUITE A TENIR

AVANT :

S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde ; du signal d'alerte et des plans particuliers d'intervention

Organiser le groupe dont on est responsable et discuter des mesures à prendre en cas de catastrophe.

Prévoir les équipements minimums : radio avec piles, lampe de poche, eau potable, médicaments urgents, couverture et papiers personnels

L'alerte est donnée par les moyens locaux disponibles : sirène, France Inter

PENDANT :

Se confiner

Allumer la radio

Rejoindre immédiatement un local clos, un mouchoir sur la bouche et le nez.

Pour se confiner, la meilleure protection est un local sans fenêtre, avec une arrivée d'eau permettant de se laver en cas d'irritation par un produit dégagé à la suite d'un accident

Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer ainsi que les aérations

Arrêter les climatiseurs ou ventilations

Réduire le chauffage

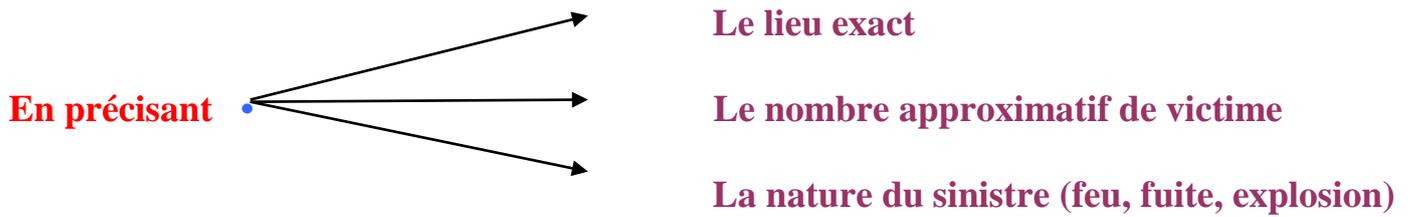
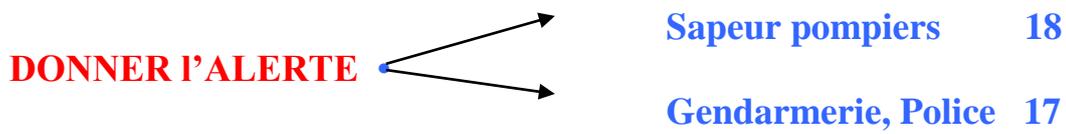
S'éloigner des vitres

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour laisser les réseaux disponibles pour les sauveteurs

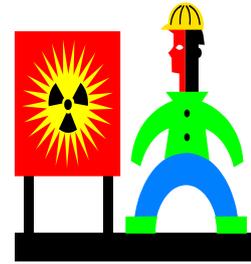
Si vous êtes témoin :

Donner l'alerte

**APRES**

Ecouter les consignes données à la radio par les autorités

LE RISQUE NUCLEAIRE



Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination des populations des biens et de l'environnement.

Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire.

En cas d'accident majeur, les risques sont de deux ordres :

- **Le risque d'irradiation**

Il y a irradiation lorsqu'un objet ou un individu est soumis à des rayonnements émis par une source radioactive.

- **Le risque de contamination**

La contamination suppose un dépôt de substances radioactives sur les vêtements ou le corps d'un individu (poussières radioactives dans l'air respiré) ou dans le sol.

Les conséquences pour l'individu en fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source...)

Les mesures de protection :

En cas d'accident grave, certaines centrales sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs et notamment de l'iode radioactif. Cet iode, inhalé ou ingéré expose la population à un risque accru de cancer de la thyroïde, en particulier pour les enfants.

Lors d'un accident nucléaire, la prise unique d'un comprimé d'iode stable permet à la glande thyroïde d'être saturée par l'iode stable (présent dans l'eau et les aliments) et de limiter l'incorporation de l'iode radioactif, protégeant ainsi la glande thyroïde.

CONDUITE A TENIR

AVANT

Connaître les consignes

Connaître le signal national d'alerte

Dès le signal d'alerte

Il faut :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, se confiner en bouchant toutes les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation,
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Etre à l'écoute des consignes par le biais des médias, France Inter

Il ne faut pas :

- Chercher à rejoindre sa famille et notamment aller chercher ses enfants à l'école. Les établissements scolaires assurent la protection des enfants par des mesures de confinement.
- Ne pas téléphoner, laisser le réseau libre pour les services de secours
- Ouvrir une fenêtre pour voir ce qui se passe
- Sortir sans en avoir reçu l'aval des autorités (signal de fin d'alerte ou ordre d'évacuation)
- En cas d'obligation de sortie, éviter de faire rentrer des poussières dans l'espace confiné. Pour ce faire, utiliser un espace tampon dans lequel vous pourrez laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements.
- Si les autorités donnent l'ordre d'évacuer, se munir d'un transistor, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent.

APRES L'ALERTE

Suivre les consignes

LE RISQUE BACTERIOLOGIQUE



PLAN DE VACCINATION COLLECTIVE

Les risques liés au terrorisme, dont la menace d'attaques bactériologiques, sont pris en compte dans le cadre d'un plan spécifique de vaccination collective mis en place en Mai 2005 à la demande des ministres de l'intérieur et de la santé.

Le dispositif adopté comprend plusieurs niveaux, qui correspondent à différents scénarii de réapparition du virus (localisation, ampleur de la contamination..)

Dans l'éventualité la plus grave, c'est-à-dire la présence d'un ou plusieurs cas de variole en France, la vaccination de l'ensemble de la population française pourra être mise en œuvre sur ordre du gouvernement.

La population devra être vaccinée impérativement sur une période de 14 jours.

A SAVOIR

ECOUTER LA RADIO

France Inter : 99.8 - 101.1

France Info : 103.4 - 105.4

LES NUMEROS DE TELEPHONE

Pompiers (Service Départemental d'Incendie et de Secours) SDIS.....	18
SAMU	15
Appel d'urgence européen (à utiliser avec un portable)	112
Appel d'urgence pour les sans abris	115
Gendarmerie Nationale.....	17
Police Municipale.....	04 37 22 09 46
GDF	08 10 60 20 20
EDF	08 10 33 30 69